

---

## **Les travailleurs sociaux au sein du secteur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère sont-ils militants ?**

**Auteur :** Pirlot, Valentin

**Promoteur(s) :** Brahy, Rachel

**Faculté :** Faculté des Sciences Sociales

**Diplôme :** Master en sciences du travail

**Année académique :** 2015-2016

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/1752>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

## Errata

### *Les travailleurs sociaux au sein du secteur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère sont-ils militants ?*

- Page 27 : lire « [...] leurs deux outils de **prédilection** [...] », au lieu de « [...] leurs deux outils de **prédilections** [...] ».
- Page 28 : lire « [...] la maîtrise de leur engagement **corporel** [...] », au lieu de « [...] la maîtrise de leur engagement **corporelle** [...] ».
- Page 29 : lire « [...] et que la surface dont ils disposent puissent être **augmentée** [...] », au lieu de « [...] et que la surface dont ils disposent puissent être **augmentées** [...] ».
- Page 35 : lire « [...], qui leur permet alors **de** mieux comprendre ceux qui souffrent », au lieu de « [...], qui leur permet alors **à** mieux comprendre ceux qui souffrent ».
- Page 38 : lire « [...], afin de répondre **au mieux** à leurs demandes », au lieu de « [...], afin de répondre **aux mieux** à leurs demandes ».
- Page 49 : lire « [...] mais je n'aurais pas eu autant de réflexion **que ce que** j'ai ici depuis 5 ans, [...] », au lieu de « [...] mais je n'aurais pas eu autant de réflexion **que ce** j'ai ici depuis 5 ans, [...] ».
- Page 49 : lire « Cet extrait du focus groupe réalisé avec les travailleuses sociales du **Service Social** des Etrangers [...] », au lieu de « Cet extrait du focus groupe réalisé avec les travailleuses sociales du **Service Sociale** des Etrangers [...] ».
- Page 52 : lire « [...] le travail social **début**e réellement, [...] », au lieu de « [...] le travail social **début** réellement, [...] ».
- Page 53 : lire « Ce travail effectué peut, dès lors, être qualifié d' "administratif" par **certains** : [...] », au lieu de « Ce travail effectué peut, dès lors, être qualifié d' "administratif" par **certain** : [...] ».
- Page 54 : « [...], un élément constitutif de leur cadre de travail à **ne pas** remettre en cause », au lieu de « [...] un élément constitutif de leur cadre de travail **à pas** à remettre en cause ».
- Page 54 : lire « Celui-ci découle de l'octroi du statut de réfugié et **concerne** uniquement les primo-arrivants », au lieu de « Celui-ci découle de l'octroi du statut de réfugié et **concernent** uniquement les primo-arrivants ».
- Page 58 : lire « **chercheur** », au lieu de « **cheurcheur** ».
- Page 59 : lire « Parmi les travailleurs sociaux **de la** Croix-Rouge, [...] », au lieu de « Parmi les travailleurs sociaux **de** Croix-Rouge, [...] ».
- Page 61 : lire « [...] leur engagement professionnel n'est pas uniquement façonné et **défini** par un pôle unique [...] », au lieu de « leur engagement professionnel n'est pas uniquement façonné et **défini**t par un pôle unique [...] ».
- Page 61 : lire « [...] le pôle clinique, le pôle militant et le pôle normatif, pouvant parfois être **mobilisés** à tour de rôle [...] », au lieu de « [...] le pôle clinique, le pôle militant et le pôle normatif, pouvant parfois être **mobilisé** à tour de rôle [...] ».